

# Formation professionnelle initiale et sport de performance

Entreprises formatrices favorables au sport de performance



# Contenu

Formation professionnelle et sport de performance	
Places de formation flexibles	3
Coordination durant la formation	3
Influence du choix professionnel sur la carrière sportive	4
Soutien dans le choix professionnel	2
Informations pour les entreprises formatrices	
Distinction « Entreprise formatrice favorable	
au sport de performance »	6
Exigences vis-à-vis de l'entreprise formatrice	6
Informations pour les talents sportifs	
Exigences posées aux athlètes	7
Swiss Olympic Talent Card	7
Marche à suivre	ç
Soutien de la part du canton	10
Interlocuteurs et contacts	10



# Formation professionnelle et sport de performance

#### Places de formation flexibles

Les talents sportifs ont besoin de places de formation leur permettant de développer sérieusement leur carrière sportive parallèlement à leur carrière professionnelle. Mener de front une formation professionnelle de base et un engagement dans le sport de performance représente un défi de taille. Les mesures requises doivent être adoptées de façon précoce afin que les talents sportifs puissent surmonter cette double charge. L'établissement d'un plan de perspectives réaliste et une planification précise des entraînements et des compétitions sont utiles pour le choix professionnel.

Afin de permettre une coordination optimale avec le sport, les souhaits professionnels prioritaires doivent éventuellement être reconsidérés. La recherche d'entreprises formatrices favorables au sport de performance étant chronophage, il est important d'entamer les démarches tôt. Ici, de l'indulgence mutuelle est indispensable : les employeurs comme les apprenti-e-s doivent faire preuve de beaucoup de flexibilité et d'engagement.

#### **Coordination durant la formation**

Les trois domaines « formation » (entreprise formatrice, école professionnelle et cours interentreprises), « sport » et« parents/entourage privé » sont souvent en concurrence, ce qui peut conduire à un surmenage des talents sportifs. Dans ce champ de tensions, il s'agit de maintenir l'équilibre. L'athlète doit pouvoir répondre aux exigences principales posées par les trois domaines. Ceci implique une bonne coordination des partenaires concernés.

Un stage d'orientation peut aider à estimer l'investissement en temps et la charge physique de manière réaliste. En plus de l'apprentissage classique, certaines filières offrent la possibilité de suivre une formation professionnelle scolaire à plein temps réunissant les trois catégories de formation (entreprise formatrice, école professionnelle et cours interentreprises) sous un même toit.

#### Influence du choix professionnel sur la carrière sportive

Le choix professionnel a une influence déterminante aussi bien sur la suite de la carrière sportive que sur le futur métier. Par conséquent, les talents sportifs doivent évaluer précisément les exigences posées par le métier et par l'entreprise formatrice. Dans certaines professions par exemple, les heures de travail sont difficilement conciliables avec les entraînements. Dans d'autres filières, la forte sollicitation physique ne permet pas d'exercer une activité sportive de manière optimale. Les principaux facteurs d'influence sont notamment les suivants :

#### Heures de travail

Des heures de travail irrégulières ou s'écartant du rythme quotidien sont possibles (travail de nuit, travail posté ou travail pendant le week-end). Si, pour les métiers concernés, le volume du travail posté n'est pas aussi important lors de la période de formation que plus tard, le travail posté est toutefois courant une fois la formation achevée.

#### **Charge physique**

Certains métiers requièrent une activité physique particulière. L'influence de ces contraintes sur l'activité sportive dépend fortement du sport exercé, de la constitution de la personne concernée et de ses ressources personnelles. Dans certains cas, un métier impliquant une forte sollicitation physique peut s'avérer compatible avec le sport de performance, voire même bénéfique.

#### Variations saisonnières

Pour certains métiers, le temps de travail varie fortement selon les saisons. Selon le sport, les variations saisonnières peuvent se révéler avantageuses ou au contraire préjudiciables à l'athlète.

#### **Conditions météorologiques**

Certains métiers impliquent une exposition aux influences météorologiques. Ce facteur doit être pris en compte dans les réflexions en considérant le degré personnel de résistance aux conditions météorologiques (sensibilité aux maladies).

#### Changements du lieu de travail

L'exercice de certains métiers implique des changements fréquents du lieu de travail (travaux de montage par exemple). Les temps de déplacement variables qui en découlent peuvent représenter un inconvénient.

### Offre de places (d'apprentissage) restreinte les métiers rares

Un métier rare ou une offre limitée en places d'apprentissage rendent difficile la recherche d'une place de formation appropriée à proximité du lieu de domicile ou d'entraînement. Des trajets conséquents pour se rendre à l'école professionnelle ou aux cours interentreprises sont souvent nécessaires.

#### Soutien dans le choix professionnel

Un choix professionnel ciblé et bien réfléchi peut avoir des effets très positifs sur la carrière sportive. Il est donc judicieux de se faire conseiller par un ou une spécialiste. Swiss Olympic gère le réseau « Orientation professionnelle dans le sport de performance ».

Les coordonnées des conseillers et conseillères en orientation qui connaissent parfaitement les besoins des athlètes de performance sont disponibles sur le site Internet www.swissolympic.ch.







# Informations pour les entreprises formatrices

# Distinction « Entreprise formatrice favorable au sport de performance »

Les entreprises formatrices permettant à leurs apprenti-e-s de mener une carrière dans le sport de performance parallèlement à la formation peuvent obtenir de la part de Swiss Olympic la distinction « Entreprise formatrice favorable au sport de performance ».

#### **Conditions**

Pour qu'une entreprise formatrice puisse recevoir cette distinction, l'apprenti-e doit au moins être titulaire d'une Swiss Olympic Talent Card Régional. En outre, le canton doit disposer d'un service de coordination pour le sport de performance et la formation professionnelle.

#### **Validité**

Le label est valable pendant une année d'apprentissage. Le service cantonal de coordination pour le sport de performance et la formation professionnelle dépose chaque année une nouvelle demande de label auprès de Swiss Olympic. Si l'apprenti-e perd la Swiss Olympic Talent Card en raison de ses performances sportives, l'entreprise ne pourra obtenir la distinction que si l'athlète est en dernière année d'apprentissage et s'il était titulaire d'une Talent Card l'année précédente. L'attribution des Cards incombe à la fédération sportive nationale et à Swiss Olympic.

#### Utilité

- Le label peut être utilisé à des fins de marketing et attirer ainsi l'attention sur l'entreprise. Les athlètes sont concentrés, déterminés et efficaces. Ils peuvent soutenir des mesures et des manifestations ciblées et agir en tant qu'ambassadeurs importants au sein de l'entreprise et en dehors de celle-ci.
- Les coordonnées de l'entreprise formatrice sont publiées sur le site Internet de Swiss Olympic.
- Swiss Olympic invite les entreprises formatrices distinguées à une journée de réseautage, ce qui est particulièrement apprécié par les entreprises formatrices, qui jugent très utile cet échange d'expérience.

# Exigences posées à l'entreprise formatrice

La flexibilité est l'élément fondamental pour une formation favorable au sport de performance. Concrètement, ceci signifie que l'employeur :

- harmonise les heures de travail avec l'entraînement
- veille à ce que la charge hebdomadaire liée à l'entraînement, à l'école professionnelle et au travail soit gérable pour l'apprenti-e
- tient compte des compétitions afin que l'apprenti-e puisse s'absenter du travail durant ces jours
- prolonge la période d'apprentissage si nécessaire





# Informations pour les talents sportifs

#### Exigences posées aux athlètes

Un comportement professionnel et une forte volonté de performance sont les conditions essentielles pour mener de front et avec succès une carrière dans le sport de performance et une formation professionnelle. Afin de pouvoir profiter d'une place d'apprentissage favorable au sport de performance, l'athlète doit remplir les conditions suivantes :

- être titulaire d'une Swiss Olympic Talent Card Régional/ National ou d'une Swiss Olympic Card Elite, Bronze, Argent ou Or
- effectuer au minimum dix heures d'entraînement spécifique à son sport par semaine, sous la direction d'un entraîneur disposant d'une formation correspondante
- travailler de manière individuelle, ciblée et disciplinée
- informer l'employeur en temps utile de la planification sportive
- souscrire aux engagements de « cool and clean » → www.coolandclean.ch

#### **Swiss Olympic Talent Card**

On distingue les catégories suivantes :

- Swiss Olympic Talent Card National
- Swiss Olympic Talent Card Régional
- Swiss Olympic Talent Card Local

Une Swiss Olympic Talent Card est pour ainsi dire un reflet du potentiel. Elle permet de distinguer les athlètes qui présentent, selon l'appréciation de leur fédération nationale, le potentiel nécessaire pour effectuer une future carrière d'athlète d'élite et qui sont soutenus de manière systématique, orientée vers la performance et durable par leur fédération.

La durée de validité d'une Swiss Olympic Talent Card est limitée à une année. Swiss Olympic est en charge de l'attribution des cartes aux athlètes concernés. Les fédérations définissent la date du début de la validité sur la base de la planification des entraînements et des compétitions de chaque athlète.



## Marche à suivre

1

L'athlète recherche une entreprise formatrice appropriée et lui présente d'emblée ses objectifs sportifs. Une liste des entreprises établies dans le canton et déjà titulaires ou ayant été titulaires du label « Entreprise formatrice favorable au sport de performance » peut être obtenue auprès du service cantonal de coordination pour le sport de performance et la formation professionnelle. Les entreprises formatrices actuellement titulaires d'une telle distinction figurent également sur le site Internet de Swiss Olympic.

2

L'entreprise formatrice clarifie les questions principales avec l'apprenti-e et les consigne dans un accord individuel. Celui-ci complète le contrat d'apprentissage et sert d'instrument d'orientation. L'accord définit :

- les absences régulières pour l'entraînement
- les absences ponctuelles pour les compétitions et la gestion des absences supplémentaires
- l'affectation des vacances (repos, sport)
- le recours aux prestations de l'athlète à des fins de marketing et, le cas échéant, la forme de ce service
- tous les interlocuteurs (entreprise formatrice, école professionnelle, cours interentreprises, sport)

3

Si le temps d'apprentissage est prolongé, il convient de le consigner dans le contrat d'apprentissage et de demander l'autorisation au service cantonal de la formation professionnelle. Cela peut être convenu au début de la formation, mais également en cours d'apprentissage. Un rattrapage du temps de travail manqué après la fin de l'apprentissage n'est pas autorisé selon les dispositions du CO et ne peut donc pas être convenu.

4

Dès la conclusion du contrat d'apprentissage, l'entreprise formatrice peut demander l'obtention du label « Entreprise formatrice favorable au sport de performance » auprès de Swiss Olympic par l'intermédiaire du service cantonal de coordination pour le sport de performance et la formation professionnelle.

#### **Conseils pour l'accord individuel**

#### Absences régulières

En proposant des heures de travail adaptées, l'entreprise formatrice doit permettre à l'athlète d'effectuer ses unités d'entraînement sans pression.

#### **Absences ponctuelles**

La gestion des absences ponctuelles (pour les compétitions ou les camps d'entraînement par exemple) doit être définie en détail. La marche à suivre et la communication en la matière doivent être bien claires pour les deux parties et les délais fixés doivent être respectés. Ceci permet aussi bien à l'entreprise formatrice qu'à l'athlète d'effectuer une planification efficace.

#### Vacances

L'apprenti-e doit disposer de trois semaines de vacances au moins pour se reposer. Par conséquent, l'apprenti-e ne doit pas utiliser plus de deux semaines de vacances pour des absences liées au sport.

# Soutien de la part

### du canton -

### **Interlocuteurs et contacts**

# Répondants cantonaux de la promotion de la relève en Suisse

Pour toute question concernant la formation et le sport de performance, il convient de prendre contact avec les **répondants cantonaux de la promotion de la relève.** Ils connaissent les offres de promotion et de soutien en faveur des athlètes de performance, que ce soit dans le domaine de la formation ou dans d'autres domaines tels que les finances.

Voir les répondants cantonaux de la promotion de la relève



#### Service cantonal de coordination pour le sport de performance et la formation professionnelle

Pour toute question relative aux contrats de formation, les athlètes, les entreprises formatrices et les autres partenaires peuvent s'adresser au service cantonal de coordination pour le sport de performance et la formation professionnelle mis à leur disposition. Il a une vue d'ensemble des contrats d'apprentissage en cours dans le canton et dépose les demandes d'obtention du label « Entreprise formatrice favorable au sport de performance » auprès de Swiss Olympic.

Voir les services cantonaux de coordination pour le sport de performance et la formation professionnelle







#### Impressum

Editeur Swiss Olympic Maison du Sport Talgut-Zentrum 27 3063 Ittigen près de Berne

Téléphone +41 31 359 71 11 schule-ausbildung@swissolympic.ch www.swissolympic.ch

#### Rédaction

Swiss Olympic

#### Graphisme

Worx Design GmbH

#### Photos

Keystone-ATS Swiss Olympic

#### Tirage

2e édition

Berne, novembre 2024

**Main National Partners** 





**Premium Partners** 





